







P180067: Projet de renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations vulnérables du bassin versant Port-de-Paix/Port-Margot, communes de Port-de-Paix, Anse-à-Fôleur, Saint-Louis-du-Nord

Termes de référence

Recrutement d'un prestataire pour la révision du plan communal de développement de la commune d'Anse a Fôleur, département du Nord-Ouest

1. CONTEXTE DU PROJET

Le projet de « Renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations vulnérables du bassin versant Port-de-Paix/Port-Margot, communes de Port-de-Paix, Saint-Louis-du-Nord et Anse-à-Fôleur, » est le produit d'un consortium entre Caritas Suisse et deux organisations locales, Groupe pour l'Inclusion, la Recherche et l'Appui au Développement d'Haïti (GIRADEL HAITI) et Groupe d'Appui au Développement Local (GADEL).

Le projet, d'une durée de 48 mois à compter de janvier 2019, est mis en œuvre dans 7 sections communales des trois communes suscitées : 1ère et 2ème sections communales Baudin et La Pointe de la commune de Port-de-Paix ; 1ère et 3ème section communale Bas Sainte Anne et Côte-de-Fer dans la commune d'Anse-à-Fôleur et 1ère, 4ème et 5ème sections communales Rivière des Nègres, Rivière des Barres et Bonneau de la commune de Saint-Louis-du-Nord.

Ce projet est issu du Programme Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PMSAN) visant les populations les plus vulnérables. L'objectif général de ce projet est de « Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en accroissant la résilience des populations rurales vulnérables vivant dans la zone du projet à travers une approche intégrée bassin versant ». En vue d'atteindre cet objectif global, le projet entend poursuivre les deux objectifs spécifiques suivants :

OS1: Améliorer la Gouvernance dans le domaine de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) à travers le renforcement institutionnel des Autorités Locales (AL), des Bureaux Agricoles Communaux (BAC), des services déconcentrés du Ministère de l'Environnement, des Observatoires SAN, des Comités Locaux de Protection Civile (CLPC), des organisations de producteurs, de transformateurs, d'éleveurs et de femmes pour une meilleure gestion des bassins versants.

OS2: Renforcer l'accessibilité et la disponibilité alimentaire auprès des populations les plus vulnérables dans la zone d'interventions et augmenter leur résilience aux chocs.

Pour parvenir à l'OS1, le projet appuie, entre autres activités, la mise à jour du Plan Communal de Développement (PCD) de la commune d'Anse à Fôleur.









2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA REVISION DU PCD D'ANSE A FOLEUR

Le Plan Communal de Développement (PCD) est « un outil de planification d'ordre opérationnel à moyen terme, environ cinq (5) années (plan quinquennal), avec des tranches annuelles (plan annuel), donc de court terme. Il décrit l'état de la situation d'une Commune, ses défis, ses atouts et ses besoins à satisfaire transformés en objectifs de programmes et projets à réaliser¹ ». Il est donc un outil permettant une meilleure planification du développement au niveau communal et est élaboré par les acteurs communaux eux-mêmes, tout en s'appuyant sur un travail de recherche et d'analyse. Il requière non seulement la participation des forces vives de chaque commune mais surtout l'expertise technique pour son élaboration. Le Plan Communal de Développement a aussi pour vocation de s'intégrer plus largement au cadre départemental et national. Tout ceci, avec l'appui direct du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), organe régulateur de la matière. Ce plan est l'instrument de planification des initiatives locales pour le développement durable. Il doit donc être construit de manière participative avec les acteurs et les communautés et suivre les directives du Plan Stratégique de Développement d'Haïti.

La commune d'Anse-à-Fôleur dispose d'un plan communal de développement couvrant la période de 2014-2017 (voir l'ancien PCD en annexe 1). Etant donné que cette période est révolue et aussi en raison des changements sensibles dans les conditions de départ, une actualisation des priorités d'intervention s'imposait et, par conséquent, un nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement devait être proposé.

Dès la conception du projet, la mise à jour du Plan Communal de Développement (PCD) de la commune d'Anse à Fôleur a été retenue comme activité d'importance capitale pour la mairie de cette dite commune. C'est dans cette optique que le projet, de concert avec les autorités concernées, cherche à recruter un prestataire de service afin d'actualiser le plan communal de développement de la commune susmentionnée.

3. OBJECTIF

Dans le cadre de sa mission, le projet veut appuyer la planification au niveau des collectivités en commanditant la révision du PCD de la commune d'Anse à Fôleur. Cette activité vise pour la commune cible :

- L'analyse de l'état des lieux en identifiant les besoins des communautés et le potentiel des ressources communales;
- La formulation d'une vision du développement avec l'identification des principaux axes de développement;
- L'identification concertée et participative des priorités de développement de la commune concernée traduite dans le cadre de programmes et sous-programmes communaux de développement;

¹ MPCE, Guide méthodologique Plan Communal de Développement, version de juin 2012









- L'appui au dialogue interinstitutionnel et intersectoriel pour la définition et le suivi de la politique de développement des communes ;
- La mise en place d'une dynamique et d'une maitrise territoriale.

4. PRESENTATION DE LA COMMUNE D'ANSE A FOLEUR

Anse-à-Fôleur est une commune du département du Nord-Ouest, arrondissement de Saint Louis du Nord. En véhicule, elle est à 2 heures de route de Port-de-Paix (chef-lieu du département). Selon le rapport de l'IHSI de 2015, elle a une superficie de 62.14 km² et une population de 30217 habitants. Elle a trois sections communales : 1ère Section Bas de Sainte Anne (22.02 km²), 2ème Section Mayance (21.77 km²) et 3ème Section Côtes de Fer (18.35 km²).

5. STRUCTURES IMPLIQUEES DANS LA REVISION DU PCD

La mairie de la commune d'Anse à Fôleur sera le maitre d'ouvrage de son PCD. Le prestataire rendra compte directement à cette mairie. Cependant, la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional (DATDLR) du MPCE et le projet viendront en appui pour s'assurer du respect des délais et de la qualité de la prestation.

6. METHODOLOGIE

Le processus d'actualisation du PCD de la commune d'Anse à Fôleur sera exécuté conformément au « cadre méthodologique-type pour l'élaboration du Plan Communal de Développement » du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

7. TACHES PRINCIPALES DU PRESTATAIRE DE SERVICES

La firme aura la responsabilité de conduire, en collaboration avec l'équipe du projet et les autorités communales, les activités devant permettre l'atteinte des objectifs susmentionnés.

De façon spécifique, la firme / le consultant assumera les tâches suivantes :

- Créer et animer les structures de dialogue pour la révision du PCD (Groupe de travail, Comité de pilotage, comité de concertation, forums participatifs, ect.);
- Réaliser le diagnostic participatif de la commune et celui des acteurs à travers des focus group, enquêtes, ou d'autres outils de recherche de données en tenant compte des aspects sexospécifiques;
- Faciliter l'élaboration des stratégies de développement de la commune ciblée pour les 5 prochaines années de façon participative ;
- Finaliser le document du PCD et assurer leur vulgarisation ;
- Organiser la restitution et la validation de chaque produit d'étape attendu auprès de la commune bénéficiaire. Le document formel aux fins de validation sera présenté et validé par le Conseil Municipal avec l'appui technique du Ministère de Planification et de la Coopération Externe (MPCE);
- Appuyer la mise en place d'un Comité de Mise en Œuvre (CMO) du PCD ;









8. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus de cette mission sont :

- Livrable 1 : Calendrier de travail et approche méthodologique finalisés : 1 semaine après la signature du contrat
- Livrable 2 : Document de diagnostic participatif de la commune et les annexes cartographiques à soumettre deux mois après le livrable 1.
- Livrable 3 : Document préliminaire du PCD à soumettre trois (3) semaines après le livrable
- Livrable 4 : Rapport final comprenant le document final du PCD, l'arrêté communal et le procès-verbal des rencontres de mise en place des comités (comités de pilotage et comité de mise en œuvre) à soumettre un mois après le livrable 3.
- Livrable 5 : Un résumé des grandes lignes en créole sous forme d'outil de capitalisation

9. DUREE DE LA PRESTATION

La consultation s'échelonnera sur une période de trois (3) mois en tout à partir de la signature du contrat.

10. PROFIL DE LA FIRME CONSULTANTE

Cette consultation s'adresse aux prestataires qui devront répondre au profil suivant :

- Avoir réalisé au moins au moins 1 mission sur l'élaboration ou la production de plans communaux de développement, de documents de planification stratégique multisectoriels, de documents de planification territoriale;
- Expériences en planification stratégique participative ou planification territoriale au niveau communal ;
- Avoir une expérience de travail en appui aux collectivités territoriales ;
- Démontrer une capacité logistique pour la réalisation de l'étude ;
- Connaissances/expériences en animation d'ateliers de formation et d'utilisation d'outils techniques en planification stratégique;
- Expérience antérieure en planification territoriale sensible au genre, méthodologie de planification participative et/ou gouvernance locale est un atout ;
- Disposer d'une équipe pluridisciplinaire couvrant tous les champs de la consultation.

En plus des compétences additionnelles que la firme peut proposer, l'équipe de personnel clé proposée devra comporter les compétences minimales suivantes :

- **1. Un chef de mission**, qui aura la responsabilité globale de la consultation et de la coordination de l'équipe. Il devra disposer des qualifications minimales suivantes :
 - Détenteur d'un diplôme universitaire en économie, planification, aménagement du territoire, sciences du développement, ou toute autre discipline connexe ;









- Une expérience professionnelle générale d'au moins 5 ans dans la conduite d'études et la gestion d'équipes multidisciplinaires ;
- Au moins 2 études similaires en élaboration de PCD, aménagement du territoire ou autres documents de planification stratégique et multi secteurs;
- Une expérience de travail d'au moins 3 ans (ou 2 missions) avec les autorités et communautés locales suivant le parcours professionnel;
- Expérience antérieure en méthodologie de planification participative ;
- Expérience antérieure en planification territoriale sensible au genre est un atout ;
- Une capacité démontrée de synthèse, d'analyse et de rédaction en français.
- **2. Un Sociologue,** chargé de l'analyse des dynamiques sociales et de l'engagement communautaire au sein de la commune, et aussi responsable de l'aspect genre, avec les qualifications minimales suivantes :
 - Licence en sociologie;
 - Une expérience générale d'au moins cinq (5) ans ou 5 missions dans l'analyse des dynamiques sociales, mobilisation communautaire ou la sociologie rurale en général ;
 - Une expérience spécifique d'au moins cinq (5) ans ou 5 missions dans la conduite d'enquêtes de terrain, de renforcement des capacités ou d'animation ;
 - Une expérience justifiable dans le milieu haïtien, de préférence en milieu rural;
 - Une capacité démontrée de synthèse et de rédaction
- **3.** Un Spécialiste en agriculture / ressources naturelles, chargé du diagnostic biophysique de la commune :
 - Licence en agronomie avec spécialisation en ressources naturelles ou autres domaines connexes;
 - Une expérience générale d'au moins cinq (5) ans ou 3 missions en agriculture et ressources naturelles ;
 - Une expérience spécifique d'au moins cinq (5) ans ou 3 missions dans la conduite d'enquêtes de terrain, de diagnostique biophysique, de formation et d'animation d'atelier de travail;
 - Une expérience justifiable dans le milieu haïtien, de préférence dans les zones rurales ;
 - Une capacité démontrée de synthèse et de rédaction.
- **4. Un économiste** qui aura la charge du volet économique de la planification. Il devra disposer des qualifications minimales suivantes :
 - Détenteur d'un diplôme en économie ou agroéconomie ;
 - Expérience générale d'au moins cinq (5) ans ou 5 missions dans le domaine de l'économie ou de l'agroéconomie









- Expérience pertinente d'au moins cinq (ans) ou 3 missions dans la conduite d'études (enquêtes de terrain, études socio-économiques, évaluation de projets, lignes de base, plan stratégique, analyse économique, etc.)
- Une expérience dans le traitement et l'analyse des données d'enquêtes.
- **5.** Un spécialiste en aménagement du territoire, géographie ou urbanisme avec une solide expérience et ou une formation. Il devra disposer des qualifications minimales suivantes :
 - Diplôme universitaire en géographie, géomatique, cartographie, SIG, aménagement, urbanisme;
 - Expérience professionnelle d'au moins quatre (4) ans dans le domaine de l'aménagement, l'urbanisme ou la géographie utilisant des logiciels de cartographie;
 - Expérience pertinente d'au moins trois (3) ans ou 3 missions en cartographie, aménagement du territoire, urbanisme ou planification territoriale.
 - Une capacité démontrée de synthèse et de rédaction

11. DOSSIER DE CANDIDATURE

La proposition des prestataires retenue comprendra une offre technique et une offre financière séparées. Le comité d'analyse des offres retiendra l'offre de la firme qui offrira la meilleure proposition alliant qualité technique et offre financière.

1. Eligibilité

Pour être éligible, le prestataire de services doit soumettre toutes les pièces administratives et fiscales nécessaires en rapport avec son statut :

- Documents de constitution de l'entreprise ;
- Patente valide pour l'exercice fiscal en cours ;
- Quitus fiscal valide au moment du dépôt de son offre,
- Carte d'immatriculation fiscale valide ;
- Documents d'identification du représentant statutaire de la société (matricule fiscal, carte d'identification nationale);
- Procuration notariée du signataire de la proposition, dans le cas où il n'est pas un représentant nommément désigné dans les statuts ;

La non-présentation d'une des pièces suscitées applicable au prestataire en tant que Société, entraine le rejet de l'offre de la firme.

2. Offre technique

Les prestataires soumettront une proposition technique présentée de manière concise et structurée

- Une lettre de soumission ;
- Compréhension des besoins et services attendus sur la base des termes de référence ;
- Une proposition méthodologique de conduite du processus de révision du PCD;









- Un chronogramme du déroulement de la prestation ;
- Le profil expérientiel du prestataire pour des mandats similaires :
 - ✓ Identité / description sommaire (technique) ;
 - ✓ Preuve d'expérience sur des missions similaires (références, date, résultats obtenus) ;
 - Le profil technique des membres du personnel clé affecté à la consultation ;
 - Les CV détaillés des membres du personnel clé (plus copies de diplômes et certificats, soulignant les expériences et expertises dans les domaines recherchés);
 - Un engagement de disponibilité à réaliser par lui-même la prestation, signé par chaque consultant membre de l'équipe. Vu que les choix seront basés sur l'analyse des dossiers dont les CV, le remplacement d'un ou des membres de l'équipe pourrait être accepté après analyse du dossier du remplacement devant répondre aux mêmes critères. Le contrat pourrait être résilié si un membre de l'équipe a été remplacé sans l'aval de Caritas Suisse et le remplaçant n'a pas le profil recherché
 - Documents (quitus, patente, matricule) prouvant que la firme est en règle avec le fisc haïtien;

2. Offre financière

Les soumissionnaires proposeront un budget complet pour la réalisation de son mandat. Ils doivent indiquer tous les coûts dans l'estimation du contrat ainsi que tout autre coût supplémentaire nécessaire pour effectuer l'étude, en termes d'honoraires professionnels, de voyage ou tout autre frais prévus pour la réalisation de la mission.

N.B.: La présence féminine au sein du personnel clé est un atout.

12. DEPOTS DES OFFRES

Les offres seront remises au bureau de la Caritas Suisse au #22, Rue Lamothe Péguy Ville, Pétion Ville, Haïti (WI) ou bureau du consortium au13, 1ère ruelle Chalet, en face Sonlight, Port de Paix, Haiti, ou bien à la mairie d'Anse à Fôleur le 21 octobre 2022 à 4h30 au plus tard ou par courriel aux adresses suivantes : recrutement.rsan@gmail.com; candidatureshaiti@caritas.ch. Les offres arrivées en retard ne seront pas prises en considération.

NB: Toutes les demandes d'informations, de renseignements devront être adressées par courriel à <u>recrutement.rsan@gmail.com</u> au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des dossiers. Passé ce délai, aucune modification, réclamation, remarque, ou réserve de quelque nature que ce soit ne pourra être formulée au moment de l'ouverture des offres.

13. Ouverture et Evaluation des offres

La séance d'ouverture sera effectuée par un Comité composé de cinq (5) membres : un représentant de la mairie d'Anse à Fôleur, un représentant de la Direction de l'Aménagement du









Territoire et du Développement Local et Régional (DATDLR) du MPCE, un cadre technique du projet et 2 représentants de l'administration du consortium Caritas Suisse/GADEL/GIRADEL. L'évaluation des offres s'effectuera aussi directement par le commanditaire par un Comité de cinq (5) membres au moins et en trois étapes :

1. La vérification de l'éligibilité du soumissionnaire

Cette vérification doit montrer que le soumissionnaire est éligible pour être admis au processus d'évaluation de son offre dans le cadre du marché. Elle se fera sur la base des documents demandés au point (a) du chapitre 11 des présents Termes de Référence.

2. L'évaluation des offres techniques

- Les offres techniques seront évaluées sur la base du formulaire d'évaluation suite à la vérification prouvant l'éligibilité du prestataire.
- Les offres techniques compteront 80 points sur 100.

3. L'évaluation des offres financières

Les offres financières représenteront 20 points sur 100 qui seront cumulés à l'offre technique. Le prestataire ayant obtenu la plus grande note sur 100 sera retenu.

14. Signature du contrat et modalités de paiements

Après l'évaluation des offres, un procès-verbal (PV) sera élaboré en ce sens et signé par les membres dudit Comité. Pour le paiement, le règlement se fera en USD (tout dépend de la monnaie où l'offre a été soumise), par virement bancaire et en 4 versements selon les modalités du tableau suivant:

Paiement	Réalisation des	Date
	travaux	
20%	Livrable 1	Après la soumission du calendrier de travail et
		approche méthodologique finalisés : 1 semaine
		après la signature du contrat
40%	Livrable 2	Après la soumission du document de diagnostic
		participatif de la commune et les annexes
		cartographiques
20%	Livrable 3	Après la soumission du document préliminaire du
		PCD
20%	Livrable 4 et 5	Après la soumission du rapport final comprenant
		le document final du PCD, le résumé des grandes
		lignes en créole sous forme d'outil de
		capitalisation, l'arrêté communal et le procès-
		verbal des rencontres de mise en place des comités









(comités de pilotage et comité de mise en œuvre

Annexe 1:



PCD Ansse-a-foleur 2014-2017.pdf